

LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Depuis plus de 5 ans, le contexte dans lequel évolue notre ex-fournisseur unique d'électricité a bien changé, et lui également ! Il s'est aujourd'hui mué en plusieurs compagnies (producteur, fournisseur et distributeur) et a vu apparaître quelques concurrents. Afin de mieux cerner les mutations de ce marché, voici quelques éléments.

■ LA LOI DE DÉCENTRALISATION DE L'ÉNERGIE

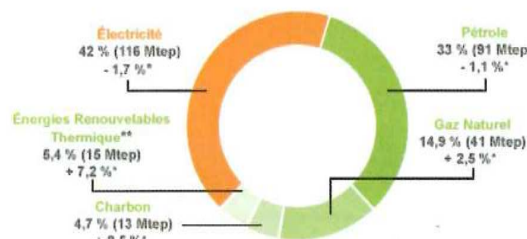
L'ouverture, depuis le 1^{er} juillet 2004, du marché français de l'électricité et du gaz naturel pour les entreprises (aux 3,5 à 4 millions de sites éligibles), suivie de celle de 2007 à destination des particuliers générant l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché de l'énergie, ont complexifié singulièrement l'offre de fourniture d'énergie.

Cette ouverture du marché répond à la directive européenne 2003/54/CE. Cette directive a pour but d'imposer aux entreprises de l'électricité des obligations de Service Public (notamment l'accessibilité de tous à l'électricité, la sécurité, la qualité, le prix et la protection de l'environnement). Cette directive entraîne une dissociation (au moins comptable) des activités de production, de transport et de fourniture de l'électricité.

Si les solutions proposées aux consommateurs ont fait l'objet d'un marketing abondant, elles n'en restent pas moins liées à cette réalité pragmatique : rendre la production d'électricité en adéquation avec une demande fluctuante et aléatoire. Il est donc nécessaire d'anticiper la demande. Pour cela, la connaissance des habitudes des consommateurs et les capacités de productions sont investigués attentivement.

■ QUELS TYPES D'ÉNERGIES SONT CONSOMMÉS EN FRANCE

Sur toute l'énergie consommée en France, 42 % est consommée sous forme électrique (ce chiffre inclut l'électricité produite par les énergies renouvelables). Le schéma ci-dessous représente la répartition de chaque type d'énergie. Le chiffre entre parenthèse est indiqué Mtep (million de tonnes équivalent pétrole) : une unité de mesure de l'énergie. Une tonne équivalent pétrole équivaut à 11 628 kWh. (kilowattheures).



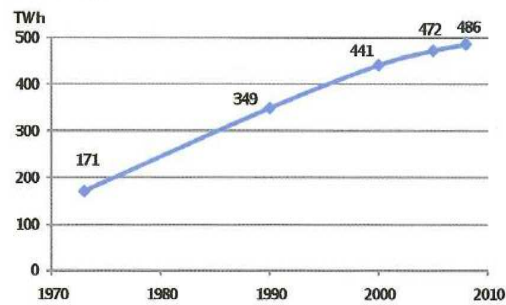
* Par rapport à 2006

** Utilisées pour la production de chaleur (bois, déchets urbains renouvelables, géothermie thermique, solaire thermique, biogaz).

(Observatoire de l'Énergie, Rapport Repères sur l'énergie en France 2008, chiffres de consommation 2007)

Au cours des années, une augmentation de la consommation a été observée, le graphe suivant montre l'évolution des consommations au cours des 40 dernières années. Si la courbe de consommation a suivi une progression quasi linéaire durant les trente premières années, elle semble s'infléchir depuis les années 2000. Nonobstant cette remarque,

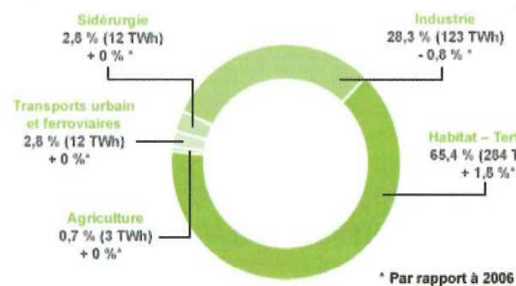
la consommation poursuit sa croissance en raison de l'apparition de nouveaux besoins comme climatisation, voitures électriques, pompes à chaleur réversible, ...



Source RTE 2008

■ QUI CONSOMME L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, COMMENT EST-ELLE PRODUITE ?

Fournir de l'électricité, en quantité suffisante, au bon moment, demande une connaissance des besoins des utilisateurs, le graphique suivant présente les activités des utilisateurs. L'habitat et l'utilisation du secteur tertiaire apparaissent comme majoritairement consommateurs.

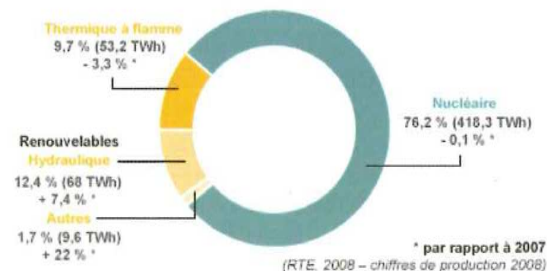


* Par rapport à 2006

(Observatoire de l'Énergie, Rapport Repères sur l'énergie en France 2008, chiffres de consommation 2007)

■ TWH (terawattheure)

Afin de produire ces énergies électriques, différentes sources sont exploitées : la production nucléaire (fissile) est aujourd'hui majoritaire, suivie de l'énergie fournie par les centrales hydrauliques, puis les énergies thermiques (énergies fossiles) à flamme.



* par rapport à 2007

(RTE, 2008 - chiffres de production 2008)

Ces chiffres représentent une moyenne mais, bien entendu, la réalité journalière est plus fluctuante. La variation de consommation est pour moitié absorbée par l'hydraulique, l'autre moitié étant répartie entre le nucléaire et les énergies fossiles.

A la lecture de ces chiffres, il est aisé de comprendre que le challenge de la production d'énergie doit satisfaire à trois impératifs : faire correspondre la fourniture électrique avec les pics de demande, répondre aux nouvelles consommations, associer les énergies renouvelables à ces nouvelles contraintes.

Les deux premiers impératifs engendrent une problématique d'offre et de demande à réguler.

Deux solutions logiques sont alors développées :

1. Augmenter l'offre grâce, entre autre, à la mise en marche de centrales thermiques et au développement des solutions de stockage, comme le pompage à turbinage en hydroélectricité ou la mise au point de batteries sodium-soufre de 1 MW (*megawatttheure*) réalisée par un partenariat EDF/ADEME.

2. Limiter les périodes de pointe. Cet aspect cible le particulier (le chauffage électrique serait responsable des pointes hivernales). Elle se traduit par des incitations tarifaires et l'équipement d'une partie de foyers de boîtiers de délestage, coupant certains appareils (radiateurs, chauffe-eau, ..). Une sensibilisation des consommateurs est, par conséquent, devenue indispensable.

Le troisième impératif relatif aux énergies renouvelables demande, pour sa part, des solutions particulières. En effet, la loi du Grenelle de l'Environnement (03/08/2009) prévoit d'arriver à une part d'énergie renouvelable de 23 % minimum d'ici 2020 (avec une puissance de production de 25 GW (*Gigawatttheure*) d'éolien et 5 GW de photovoltaïque). Cet objectif doit être atteint avec les désagréments inhérents aux énergies renouvelables (la difficulté de leurs contrôles, l'éloignement entre les lieux de production et les lieux de consommation, leurs intermittences de fonctionnement, ...). Des solutions existent en prévoyant d'autres productions, notamment l'éolien, en adaptant le réseau aux nouveaux sites de production, ...

■ DU CÔTÉ DES UTILISATEURS, QU'EN EST-IL DES TARIFS ?

La production d'électricité, les modifications du réseau de transport sont donc en profondes mutations, la différenciation du producteur d'électricité, du transporteur d'électricité et du distributeur d'électricité. L'importante question des tarifs de l'électricité doit donc être investiguée : le rapport sur l'état d'avancement de la création du marché intérieur du gaz et de l'électricité de la commission européenne du 11 mars 2009 conseille fortement d'abandonner la réglementation des prix qui entrave la concurrence et dissuade d'autres fournisseurs potentiels d'accéder au marché. Néanmoins, la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 11 août 2010 donne un avis sur le projet d'arrêté relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

■ EVOLUTION DES TARIFS À COURT TERME

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie, pour avis, le 3 août 2010, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, d'un projet d'arrêté relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, conformément à l'article 4 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000, pour une entrée en vigueur le 15 août 2010. Le niveau des tarifs envisagés par le

gouvernement augmente en moyenne de 3% pour les tarifs bleus résidentiels, 4% pour les tarifs bleus non résidentiels, 4,5% pour les tarifs jaunes et 5,5% pour les tarifs verts.

Rappel : l'état fixe le prix du tarif réglementé de fourniture de l'énergie. Ces tarifs désignés comme bleu, bleu professionnel, jaune, vert avec 3 options :

- **Option Base : le même prix à tout moment**
- **Options Heures Pleines/Heures Creuses : des prix avantageux à certains moments de la journée**
- **Option Tempo : des prix variables selon les jours et les heures d'utilisation**

Actuellement les répartitions des tarifs et consommations en fonctions du type d'utilisateur sont les suivantes :

Tarif	Type de consommateurs	Nombre de sites (millions)	Volumes annuels consommés (TWh)
Bleu résidentiel	Résidentiels	27,5	130
Bleu professionnel	Petits professionnels Ps1 < 36 kVA	3,5	36,2
Jaune	PME-PMI 36 kVA < Ps < 250 kVA	0,3	36,7
Vert	Grandes entreprises Ps > 250 kVA	0,1	78,0

VA (Voltampère) est équivalent à un Watt (W)

En août 2010, l'état propose une augmentation suivant les tarifs :

	Tarif réglementé de vente moyen hors taxes et hors CTA (€/MWh)	
	En vigueur	Envisagé
Bleu	90,2	93,1
Jaune	76,3	79,7
Vert	58,1	61,3

CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement
MWh = Megawatttheure

Les gestionnaires du réseau public d'électricité, comme ERDF, investissent sur le réseau pour assurer le développement, l'exploitation, la conduite du réseau, et l'acheminement de l'électricité. Le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) a donc été mis en place pour financer leurs activités et leur permettre d'entretenir et de moderniser le réseau. Ce tarif est une composante de la facture d'électricité du consommateur final.

Sur les factures, apparaît une différenciation entre le transport et l'énergie. Le TURPE doit, lui aussi, augmenter.

2 Tarif	Hausse moyenne du TURPE (€/MWh)	Hausse moyenne du tarif réglementé de vente (hors CTA) (€/MWh)
Bleu	1,4	2,9
Jaune	1,0	3,4
Vert	0,6	3,2
Moyen	1,0	3,0

TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité
Attention aux documents que vous recevez !

Si la plupart sont légaux, certains «jouent avec les limites» en utilisant la même pagination, la même police de caractère ; bref, un contrat qui à l'air de vous maintenir dans un tarif historique, mais qui le modifie dramatiquement !

Un maximum de conseils de bon sens, et aussi des conseils plus techniques, sont disponibles sur le site : www.ademe.fr

Sources : www.Edfpro.edf.com et www.edf.com - www.legifrance.gouv.fr